



Déclaration de reconnaissance,nom de famille du second enfant?

Par **toctoc83**, le **08/08/2008** à **23:08**

Bonsoir
Je suis actuellement enceinte de 7 mois d'une petite fille et j'ai une première fille de 3 ans,toutes deux du meme père.Nous sommes maintenant séparé depuis 4 mois,nous n'étions pas mariés.Celui ci avait été faire une déclaration de reconnaissance pour ma première fille lorsque j'étais enceinte et donc elle porte le noms de famille de son père uniquement.Je voudrais savoir quel noms de famille portera ma deuxième fille dont je suis enceinte de 7 mois? Pourra t'elle porter mon nom de famille si je vais faire une déclaration de reconnaissance? ou va t'elle obligatoirement porter le nom de famille de mon ex compagnon du fait qu'il avait fait une déclaration de reconnaissance pour ma première fille et qu'il est également le père de ma deuxième fille.
Merc d'avance de votre réponse.
Bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **09/08/2008** à **09:14**

Sauf erreur de ma part, l'enfant portera le nom de famille du 1er parent qui l'a reconnu. Maintenant, si votre compagnon ne la reconnaît pas ou si vous lui refusiez ce droit, vous ne pourrez jamais obtenir de celui-ci une quelconque pension alimentaire pour votre fille.
Quel est l'intérêt et le bien être de votre enfant, tant dans l'immédiat que pour le futur ? C'est à vous 2 de voir (le papa et vous).